

17/03/1987 - B -

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE  
SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-  
NEL CIVIL DE L'ETAT

67/555 DU 5/10/87  
DECRET N° 67/555 DU 5/10/87  
/MTSSJ/DGFP/DGPCE.-  
Portant ~~l'intégration~~ et nomination de Monsieur  
TCHIKOUNZI Adolphe-Ludger, dans les cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I, des Services  
Sociaux (Santé Publique).-

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS/ :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant rati-  
fication de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modifica-  
tion de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut  
Général des Fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement  
sur la solde des Fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le ré-  
gime des rémunérations des Fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962, fixant la  
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3  
Février 1962, portant statut Général des Fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à  
la nomination et à la révocation des Fonctionnaires, de l'Etat ;
- (/u le décret n° 65/44 du 12/2/65 abrogeant et rempla-  
çant le décret n° 63/376 du 22/1/63, fixant le statut commun des cadres  
de la catégorie AI, des Services Sociaux (Santé Publique) ;
- (/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24 Février 1967, règle-  
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-  
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-  
rière et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
- (/u le décret n° 63/81/FP/BE du 26/3/63, fixant les con-  
ditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent  
subir les Fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et ren-  
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962  
fixant les échelonnements judiciaires des Fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomina-  
tion du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 87/181 du 20/8/87, portant  
nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 87/182 du 20/8/87, portant  
organisation des Intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le  
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements  
et révisions des situations Administratives des Agents de l'Etat ;
- (/u le protocole d'accord du 29/11/1980, signé entre la  
République Populaire du Congo et la Roumanie ;
- (/u la lettre n° 0515 /DGSP/DSAF/SP.1 du 21/3/87 du  
Directeur Administratif et Financier à la Direction Générale de la San-  
té Publique, transmettant le dossier de l'intéressé ;

DGB

DCF

DECRETE :

*Jbg.*

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 65/44 du 12 Février 1965 et du protocole d'accord du 29/11/80 susvisés, Monsieur TCHIKOUNZI (Adolphe-Ludger), né le 7 Mars 1957 à Makoua (Région de la Cuvette), titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine <sup>spécialité</sup> Médecine Générale, obtenu à l'Institut de Médecine et de Pharmacie de I.A.S.I. (Roumanie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, Hiérarchie I, des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au Grade de Médecin de 4° échelon Stagiaire, indice 1110.-

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.-

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date/de prise de Service de l'intéressé, sera enregistré, <sup>effective</sup> publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 7 OCTOBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux ;

Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice

*Kimembe*

Commandant Dieudonné KIMBEMBE

Ange Edouard PEUNGUI

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGFP/DGPCE.....3
- DGPCE/BST.....1
- DGB.....3
- DCF.....1
- MSAS.....1
- DGSP.....3
- INTERESSE.....2
- DOSSIERS.....3
- S.G.G./BC.....3./-